



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

SEANCE DU 25 MARS 2010

Le vingt cinq mars deux mil dix, à dix huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents : LEVILLAIN Landry, CHAUVEAU Jacky, MARICHAL Benoît, HAMET Jérôme, LABASQUE Guy, AVALLART Pierre, COULON Maryvonne, MARTIN Jean-Pierre, MAHIEU Céline, DE PRAETER Betty, HENOCH Frédérique, ORHON Marie-Françoise, LEBANNIER Jacky, HUAULMÉ Didier, formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : Mr Christophe BESNIER

Mr LEVILLAIN Landry a été élu secrétaire.

APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 24 février 2010

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEE 2009

Pour cette question Monsieur CHAUVEAU, Maire se retire.

Commune

Le compte administratif 2009 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

dépenses de fonctionnement:	525.405,09 €
recettes de fonctionnement :	767.702,12 €
excédent de l'exercice :	242.297,03 €
excédent antérieur :	84.639,26 €
excédent de clôture :	326.936,29€
recettes d'investissement :	268.329,80 €
dépenses d'investissement :	227.146,29 €
excédent de l'exercice :	41.183,51 €
déficit antérieur reporté :	187.380,41 €
déficit de clôture :	146.196,90€

les restes à réaliser étant de 53.251,00 € en dépenses et 23.003,00€ en recettes, il en résulte un excédent réel cumulé de : 115.948,90€

Vote à mains levées, 13 voix pour, voix contre 0 ; abstention : 0



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Assainissement

Le compte administratif 2009 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

recettes de fonctionnement :	34.370,63€
dépenses de fonctionnement :	26.303,94€
résultat de l'exercice :	8.066,69€
excédent antérieur	32.800,51€
recettes d'investissement	32.442,78 €
dépenses d'investissement :	8.568,42€
résultat de l'exercice :	23.874,36 €
excédent antérieur	64.061,04 €
soit un excédent global de	87.935,40 €

Vote à mains levées, 13 voix pour, voix contre : 0 ; abstention : 0 .

Lotissement les Vergers

Le compte administratif 2009 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

Recettes de fonctionnement :	16.890,51 €
Dépenses de fonctionnement :	19.494,87 €
Déficit de l'exercice :	2.604,36 €
déficit antérieur :	91.778,43 €
Recettes d'investissement :	16.731,42€
Dépenses d'investissement :	16.890,51€
Déficit :	159,09 €
Excédent antérieur :	125.063,59 €
Soit un excédent global de :	30.521,71 €

Vote à mains levées, 13 voix pour, voix contre : 0 ; abstention : 0.

Lotissement Résidence des Chênes

Le compte administratif 2009 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

Recettes de fonctionnement :	39.771,96 €
Dépenses de fonctionnement :	40.967,39 €
déficit de l'exercice :	1.195,43 €
Déficit antérieur :	30.460,35 €
Recettes d'investissement :	39.495,54 €
Dépenses d'investissement :	39.771,96 €
Déficit de l'exercice :	276,42 €
Excédent antérieur :	146.386,72 €
Soit un déficit global de	114.454,52€

Vote à mains levées, 13 voix pour, voix contre : 0 ; abstention : 0.



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Commerce

Le compte administratif 2009 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

Recettes de fonctionnement :	5.825,57€
Dépenses de fonctionnement :	3.258,11€
excédent :	2.567,46€
Excédent antérieur :	8.681,53€
Recettes d'investissement :	408,00 €
Dépenses d'investissement :	2.950,45€
Déficit de l'exercice	2.542,45 €
Déficit antérieur	134,20 €
Soit un excédent global de	8.572,34 €

Vote à mains levées, 13 voix pour, voix contre : 0 ; abstention : 0.

COMPTES DE GESTION ANNEE 2009 COMMUNE - ASSAINISSEMENT- LOTISSEMENT LES VERGERS LOTISSEMENT RESIDENCE DES CHENES et COMMERCE

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2009 Commune Assainissement Lotissement les Vergers, Lotissement Résidence des Chênes et Commerce établis par le Receveur Municipal.

Vote à mains levées : 14 voix pour ; voix contre : 0 ; abstention : 0

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2009

Budget commune et budgets annexes : assainissement - commerce

Le Conseil Municipal autorise le Maire à reprendre les résultats de l'exercice 2009 sur le budget de la commune et sur les budgets annexes 2010 : assainissement et commerce

Affectation des résultats budget commune

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2009 s'élevant à 326.936,29 € comme suit :

Art 002 Report en fonctionnement :	150.491,39 €
Art 1068 Affectation en investissement	176.444,90 €

Affectation des résultats budget assainissement

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent global de fonctionnement 2009 s'élevant à 40.867,20€ à l'article 002 Report en fonctionnement

Affectation des résultats budget commerce

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent global de fonctionnement

Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

2009 s'élevant à 11.248,99€ à l'article 002 Report en fonctionnement

BUDGET 2010 ASSAINISSEMENT

Par 14 voix pour (vote à mains levées), le budget assainissement 2010 est adopté tel qu'il est présenté :

section d'exploitation équilibrée à 78.767,20 €

section d'investissement équilibrée à 124.552,66 €

BUDGET 2010 COMMERCE

Par 14 voix pour (vote à mains levées), le budget assainissement 2010 est adopté tel qu'il est présenté :

Section de fonctionnement dépenses 10.948,99 €

Section de fonctionnement recettes 17.148,99 €

Section d'investissement équilibrée à 6.726,65 €

BUDGET 2010 LOTISSEMENT LES VERGERS

Par 14 voix pour (vote à mains levées), le budget lotissement Les Vergers 2010 est adopté tel qu'il est présenté :

Section de fonctionnement équilibrée à 129.218,23 €

Section d'investissement dépenses : 16.944,93 €

Section d'investissement recettes : 158.739,94 €

Budget 2010 LOTISSEMENT RESIDENCE DES CHENES

Par 14 voix pour (vote à mains levées), le budget 2010 est voté tel qu'il est présenté :

Section de fonctionnement s'équilibre à 164.754,94€

Section d'investissement dépenses : 51.896,40 €

Section d'investissement recettes : 214.209,46 €

BUDGET 2010 COMMUNE

CONTRIBUTIONS DIRECTES

Avant le vote du Budget primitif 2010, le Conseil Municipal fixe les taux des contributions directes .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux des contributions directes de 2%

Par 14 voix pour, les taux des contributions sont fixés comme suit :

Taxes	Taux 2009	Taux 2010 + 2%	Produit attendu
Taxe d'habitation	17,82%	18,18%	99.372,00
Foncier bâti	29,80%	30,40%	108.224,00
Foncier non bâti	42,41%	43,26%	109.794,00



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Cette décision découle notamment d'une baisse des dotations de l'Etat.

BUDGET 2010 COMMUNE

Par 14 voix pour, (vote à mains levées) le budget primitif 2010 est adopté :

Section de fonctionnement s'équilibre à 912.594,39 €

Section d'investissement s'équilibre à 503.372,90 €

Participations à divers organismes

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater pour l'année 2010 les participations et remboursements de frais aux organismes suivants :

SIVOS Bouère St Brice	100.000 €
CCPMG : déficit village vacances (2008 et 2009)	8.384,20 €
SDEGM : entretien éclairage public	3.720,00 €
Remplacement horloges-lanternes	8.300,00 €
Participation élèves en CLIS :	500,00 €
Participation Centre de loisirs intercommunal	11.000,00 €

Subventions 2010

Le Conseil Municipal arrête l'enveloppe budgétaire à 4.000 € ; la répartition des subventions attribuées aux associations sera entérinée lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

la station d'épuration mise en service en janvier 1979 arrive à saturation et devra être remplacée à plus ou moins court terme.

Au préalable il est conseillé de faire un diagnostic de l'état de l'ensemble du réseau d'assainissement.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil Général qui s'attachent à la qualité des ouvrages à l'optimisation du fonctionnement des réseaux et des stations d'épuration, accordent dans ce cadre des aides financières.

Aussi il est proposé de présenter une demande d'aide financière pour une étude diagnostique sur l'ensemble du réseau collectif d'assainissement.

VENTE PARCELLE LOTISSEMENT RESIDENCE DES CHENES

Mr BELLUAU Emmanuel et Melle FRETARD ont finalisé leur dossier concernant l'acquisition du lot n° 9 de 888m². Toutefois il reste une dernière formalité au niveau d'un



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

prêt. Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour prolonger la réservation de cette parcelle.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte de prolonger la réservation de cette parcelle auprès de Mr BELLUAU Emmanuel et Melle FRETARD Emmanuelle jusqu'au 30 juin 2010.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ : CHANTIER ARGENT DE POCHE

En collaboration avec la Direction Départementale Jeunesse et Sports, la CCPMG propose aux collectivités un dispositif offrant la possibilité pour les personnes de 16 à 21 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité en $\frac{1}{2}$ journée lors des congés scolaires.

Dans le cadre de la mise en place du dispositif « argent de poche », qui s'adresse aux jeunes du territoire et organisé par le service jeunesse du Pays de Meslay-Grez, il est proposé au Conseil municipal de mettre en place des petits chantiers sur la commune durant les vacances scolaires sur juillet/août 2010.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de proposer un chantier pour les vacances de juillet et août 2010 pour 3 jeunes maximum. Chaque jeune sera indemnisé sur la base de 5,00€ de l'heure.
- Autorise le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement Mr Guy LABASQUE, 1^{er} adjoint à signer les contrats passés avec les jeunes et la demande d'exonération de charges auprès de l'URSSAF.

Participation financière formation de la directrice du Centre de loisirs intercommunal

Lors d'une réunion du comité de pilotage, il a été évoqué la demande de participation financière à la formation BPJEPS suivie par la directrice du centre de loisirs intercommunal Grez-Bouère-St Brice

Coût total de la formation : 6000 €

Le Président du centre de loisirs propose une prise en charge de 30 % soit 1 800 € à répartir entre les 3 communes.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour un financement de la commune de 600 €.

AVENANT AU MARCHE TRAVAUX DE VOIRIE 2009

Le marché à bons de commande passé avec les Ets Lochard Beaucé pour les travaux de voirie 2009 (reconductible 3 fois) prévoyait un système de facturation avec la DDT (ex DDE)

Dorénavant il est prévu que la facture soit établie par l'entreprise et envoyée directement à la mairie à partir du constat des quantités, constat réalisé par la DDT.

Un avenant est soumis à l'approbation des élus concernant cette disposition.

Le Conseil Municipal

Vu le marché à bons de commandes signé avec l'entreprise LOCHARD BEAUCÉ

Considérant la possibilité de modifier la procédure de liquidation des dépenses



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Après en avoir délibéré :

Approuve ce dispositif et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Pierre AVALLART 2^{ème} Adjoint à signer cet avenant n° 1

SUBVENTIONS FACADES : CADENCE D'AMORTISSEMENT

Les subventions accordées aux particuliers dans le cadre des travaux de réfection de façade se comptabilisent désormais en section d'investissement à l'article 2042.

Et s'accompagne d'une écriture d'amortissement. Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la cadence d'amortissement : maximum 5 ans avec possibilité sur 1 an suivant le montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe la cadence d'amortissement sur un an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.